

## Règles de traitement documentaire des dossiers de demande de subvention transport

Documents	Mentions obligatoires	Conditions d'acceptation & Précisions
<b>1</b> FACTURE COMMERCIALE IMPUTEE OU DOMICILIEE	<i>Raison sociale</i> <i>Numéro de la facture commerciale et incoterms</i> <i>Date de la facture</i> <i>Nom du client et adresse</i> <i>Entête et cachet de l'entreprise</i> <i>Valeur commerciale en DEVISE</i> <i>Libellé du produit</i> <i>Poids brut et/ou poids net</i> <i>Nombre de colis</i>	Facture commerciale originale ou copie conforme imputée ou domiciliée
<b>2</b> TITRE DU COMMERCE EXTERIEUR	<i>Numéro du titre conforme à celui mentionné sur la déclaration en douane</i> <i>Numéro de la facture commerciale et libellé du produit</i>	
<b>3</b> DECLARATION EN DOUANE	<i>Type de déclaration EA-EE-E <b>AVEC IMPUTATION DOUANIERE</b> ( الحسم الدواني )</i> <i>Valeur commerciale en devise et en dinar tunisien</i> <i>Poids brut conforme à celui mentionnée sur la facture commerciale</i> <i>Toutes les pages de la déclaration doivent être déposées ( selon le nombre des articles )</i> <i>Incoterm conforme au titre de commerce extérieur</i>	Incoterms non éligibles : FOB, FAS, FCA, EXW, les informations mentionnées dans la déclaration doivent être en concordance avec les données mentionnées dans la facture et le titre de commerce extérieur,
<b>4</b> BL/LTA	<i>Numéro BL/LTA</i> <i>Numéro remorque</i> <i>Produit</i> <i>Poids brut</i> <i>Date export</i> <i>Nom du client</i> <i>Pour compte "P/C" en cas d'expédition assurée par l'armateur maritime</i>	les BL/LTA avec mention au stylo sont systématiquement rejetés BL/LTA originale ou copie conforme avec cachet humide du transporteur
<b>5</b> FACTURE DE TRANSPORT	<i>Facture de transport originale ou copie conforme</i> <i>Nom de l'exportateur</i> <i>Poids brut de la marchandise</i> <i>Numéro de la remorque et / ou BL</i> <i>Défalcation des coûts obligatoire à l'exception de la famille D</i> <i>Poids des tar pour le cas de transport en conteneur</i> <i>Date export</i>	En cas de non-conformité entre le numéro de la remorque mentionné sur le BL et celui mentionné sur la facture de transport, la facture de transport sera refusée. Le coût de transport national n'est pas pris en considération

### Documents et délais spécifiques

- 1 L'attestation du contrôle technique de l'ONA est exigée en cas d'exportation des produits de l'artisanat.
- 2 En cas du paiement du transport en devises, il est obligatoire de fournir l'avis de débit correspondant au coût du transport et portant le cachet de la banque
- 3 En cas d'opération d'exportation sous la forme de vente au mieux, le délai de dépôt de dossier de déblocage est de **45 jours au maximum** ( au lieu de 21 jours ) à partir de la date d'expédition de la marchandise.

### Méthodes de calcul

- 1 Le cours des devises adopté est celui mentionné sur la facture de transport ou celui mentionné sur l'avis de débit hors frais bancaires
- 2 En cas d'existence de plusieurs alinéas couvrant l'opération d'exportation réalisée, l'Alinéa le plus favorable à l'entreprise est appliqué pour le calcul de la subvention
- 3 La règle de calcul au prorata est adoptée si nécessaire pour déterminer la valeur de la marchandise
- 4 La subvention du fret aérien est calculée sur la base du poids de taxation mentionné sur la LTA. En cas d'exportation de plusieurs produits dont certains ne sont pas couverts par la décision, le calcul de la subvention se fait au prorata du poids mentionné sur la déclaration
- 5 Pour le fret maritime, le poids brut minimum constaté sur les différents documents est pris en compte pour le calcul de la valeur de la subvention